

Je déménage bientôt. Dois-je déjà prévenir mon fournisseur ?

Notre réponse

Oui.

Vous devez contacter votre fournisseur d'énergie pour l'informer de votre déménagement et lui communiquer :

- votre nouvelle adresse,
- la date de votre déménagement.

Il est important de communiquer ces informations à votre fournisseur. En effet, **votre contrat d'énergie vous suit à votre nouvelle adresse**. Votre fournisseur doit donc savoir qu'à partir de telle date, il devra fournir votre nouvelle adresse et non plus votre adresse actuelle.

Le jour de votre déménagement, vous lui communiquerez ;

- vos index de sortie dans votre ancien logement
Pour plus d'informations, voyez notre fiche « Dois-je remplir le document de reprise des énergies pour mon ancienne adresse ? »,
- vos index d'entrée dans votre nouveau logement
Pour plus d'informations, voyez notre fiche « Dois-je remplir le document de reprise des énergies pour ma nouvelle adresse ? ».

Toutefois, rien ne vous empêche de :

- **Signer un autre contrat avec votre fournisseur**. Dans ce cas, vous pouvez déjà avertir votre fournisseur que vous souhaitez appliquer tel nouveau contrat pour votre nouveau logement.
- **Changer de fournisseur**. Dans ce cas, vous pouvez déjà informer votre fournisseur actuel qu'il pourra établir une facture de clôture à la date de votre déménagement. Vous lui communiquerez vos index de sortie le jour du déménagement.
Pour plus d'informations, voyez notre fiche « Qu'est-ce que le document de reprise des énergies ? ».
- **Clôturer votre contrat** d'énergie à la date de votre déménagement.

Idéalement, vous devez avertir votre fournisseur **par écrit**, 14 jours avant la date de votre déménagement.

Références légales

- Articles 3bis et 6bis de l'arrêté du Gouvernement du 30 mars 2006 wallon relatif aux obligations de service public dans le marché de l'électricité
- Articles 3bis et 6bis de l'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux obligations de service public dans le marché du gaz
- Nouvel Accord – le consommateur dans le marché libre de l'électricité et du gaz (2018)

Documents type

Schéma récapitulatif: je déménage - check-list des démarches à effectuer pour mon contrat d'énergie

Schéma récapitulatif: Je suis locataire et je déménage: que devient mon contrat d'énergie à ma nouvelle adresse?

Schéma récapitulatif - Je suis propriétaire: que devient le contrat d'énergie en cas de changement de locataire?

Brochure: Vous déménagez dans un logement précédemment occupé? – éditée par la CWAPE

Date de mise à jour: Mercredi 18/09/19